

## Ordre du jour de l'Assemblée Générale du mardi 29 juin 2010

*Local : Salle Solvay - Heure : 14h*

- ▶ **0.** Accueil et approbation des nouveaux membres
- ▶ **1.** Approbation de l'ordre du jour
- ▶ **2.** Rapports du Comité
  - ▶ **a.** Rapport de la Présidence
  - ▶ **b.** Rapport de la Trésorerie
  - ▶ **c.** Rapport du Secrétariat
- ▶ **3.** Obtention d'un financement annuel facultaire
- ▶ **4.** Désignation de Secrétaires adjoints pour l'année 2010-2011
- ▶ **5.** Constitution d'un groupe de travail « statuts »
- ▶ **6.** Investissement imprimante – vote (voir annexe 1)
- ▶ **7.** Adhésion du BES à la charte de l'ABE (Association des Bureaux Étudiants) – vote (voir annexe 2)
- ▶ **8.** Rapports des représentants au Conseil d'Administration
- ▶ **9.** Rapports des représentants à la Faculté
  - ▶ **a.** Du Bureau facultaire
  - ▶ **b.** Du Conseil facultaire
  - ▶ **c.** Des commissions et groupes de travail facultaires
- ▶ **10.** Informations des délégués de département
- ▶ **11.** Activités de la rentrée : état de la question et appel à volontaires
- ▶ **12.** Commission d'évaluation pédagogique facultaire : appel à candidatures
- ▶ **13.** Groupe de travail facultaire sur les cours d'anglais scientifique : appel à candidatures
- ▶ **14.** Organisation d'un souper BES vers novembre 2010
- ▶ **15.** Divers
- ▶ **16.** Prochaine Assemblée

# Bureau des Etudiants en Sciences



## Annexe 1

À l'ordre du jour de l'AG du 29 juin 2010

## Propositions d'investissements imprimante

### ► Proposition 1 : achat consommables HP Color LaserJet 2550L

L'imprimante ne fonctionne plus actuellement faute d'encre, et le tambour doit également être remplacé. Il s'agirait donc d'un investissement de **429,82 €**, livraison non incluse.

Prix des consommables compatibles chez LDLC au 26 juin 2010 :

Toner noir compatible HP Q3960A (env. 5000 p. à 5% encre par page)	<b>€ 50,58</b>
Toner jaune compatible HP Q3962A (env. 4000 p. à 5% encre par page)	<b>€ 55,64</b>
Toner cyan Pelikan compatible HP Q3961A (env. 4000 p. à 5% encre par page)	<b>€ 75,83</b>
Toner magenta Pelikan compatible HP Q3963A (env. 4000 p. à 5% encre par page)	<b>€ 75,83</b>
Tambour HP Q3964A (env. 20 000 p. à 5% encre par page)	<b>€ 171,94</b>

### ► Proposition 2 : acquisition d'une HP Color LaserJet CP1515n

Fournisseur : Priminfo.

Contrairement à l'imprimante actuelle, le tambour est intégré aux cartouches et il n'y a donc pas lieu de renouveler celui-ci séparément. L'imprimante peut être connectée directement au réseau filaire ; l'actuelle ne peut être connectée qu'en USB.

L'investissement initial serait de **272,30 €** ou **370,31 €** avec extension de garantie. Un renouvellement ultérieur complet de jeu de cartouches reviendrait dans le meilleur des cas à **202,38 €**, livraison non incluse. Toutefois, les cartouches ont une capacité moindre par rapport à l'imprimante actuelle.

Investissement matériel initial :

HP ColorLaser CP1515N <b>avec un jeu de toners HP</b> noir, cyan, jaune et magenta avec tambour intégré - CC377A - Garantie un an	<b>€ 272,25</b>
Taxe Recupel	<b>€ 0,05</b>
Extension de garantie à 3 ans sur site par Priminfo (facultatif)	<b>€ 98,01</b>

Prix des consommables HP chez Priminfo :

Toner noir HP (env. 2200 p. à 5% encre par page) - CB540A	<b>€ 67,76</b>
Toner cyan HP (env. 1400 p. à 5% encre par page) - CB541A	<b>€ 67,76</b>
Toner jaune HP (env. 1400 p. à 5% encre par page) - CB542A	<b>€ 67,76</b>
Toner magenta HP (env. 1400 p. à 5% encre par page) - CB543A	<b>€ 67,76</b>

Prix des consommables compatibles chez LDLC au 26 juin 2010 :

Toner noir compatible HP CB540A (env. 2200 p. à 5% encre par page)	<b>€ 50,58</b>
Toner cyan compatible HP CB541A (env. 1400 p. à 5% encre par page)	<b>€ 50,58</b>
Toner jaune compatible HP CB542A (env. 1400 p. à 5% encre par page)	<b>€ 50,58</b>
Toner magenta compatible HP CB543A (env. 1400 p. à 5% encre par page)	<b>€ 50,58</b>

Livraison gratuite. Délai de livraison : une semaine. Validité de l'offre : 20 juin 2010  
(en cours de mise à jour)

### ► Comparatif des propositions

Le tableau suivant compare le prix d'impression à la page, d'une part des pages en noir et blanc à 5 % d'encre et d'autre part des pages en couleurs avec 5 % de chaque encre, en supposant que les consommables les moins onéreux soient pris.

	<b>HP CP1515n</b>	<b>HP 2550L (actuelle)</b>
Page noir-blanc	€ 0,0230	€ 0,0187
Page couleurs	€ 0,1313	€ 0,0962

# Bureau des Etudiants en Sciences



## Annexe 2

À l'ordre du jour de l'AG du 29 juin 2010

# Charte de l'ABE

## Préambule

L'association régie par la présente charte adopte la dénomination d' « Association des Bureaux Etudiants », nommée également ci-dessous ABE.

L'ABE a pour but de favoriser la collaboration entre les différents bureaux étudiants afin de les aider à remplir leurs objectifs communs. Les différentes missions de l'ABE sont décrites au point correspondant.

L'activité de l'ABE se limitera aux questions relatives à l'Université Libre de Bruxelles.

L'ABE adhère et défend le principe du libre examen, qui, tel que défini dans l'article premier des statuts organiques de l'ULB, « postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement ».

L'ABE fonde son organisation sur la démocratie interne, l'indépendance, l'autonomie et la solidarité.

L'association est constituée pour une durée illimitée.

## Missions

L'Association des Bureaux Etudiants a pour but de favoriser le rôle et les activités des bureaux étudiants au sein de l'Université Libre de Bruxelles. Cet objectif se décline en une série de missions que l'ABE se donne :

- permettre la collaboration entre les différents bureaux étudiants ;
- assurer la communication entre les bureaux étudiants et vis-à-vis des instances universitaires ;
- relayer la défense des intérêts étudiants assurés au niveau facultaire par les bureaux étudiants auprès des différents organes de décision de l'université ;
- assurer la survie matérielle et financière des différents bureaux étudiants appartenant à l'association ;
- promouvoir les activités organisées par les bureaux étudiants via un partage des expertises, une harmonisation des activités et l'organisation d'évènements communs ;
- favoriser la visibilité des bureaux étudiants auprès de la communauté universitaire.

## Représentation étudiante au niveau universitaire

L'ABE reconnaît la légitimité des étudiants-administrateurs élus au conseil d'administration de l'ULB comme représentant étudiant au niveau universitaire. Dès lors l'association assurera sa mission de représentation étudiante à ce niveau en collaboration avec ceux-ci et l'organisation représentative locale qu'ils auraient constitué. Néanmoins, en cas de désaccord profond et face à l'impossibilité d'un compromis, l'ABE se réserve le droit de défendre sa position et de la communiquer en tant qu'acteur de la représentation étudiante.

## Organisation

L'ABE est ouverte à tous les bureaux étudiants attachés à l'ULB. Ceux-ci sont définis comme suit, il s'agit d'association exclusivement composée d'étudiants dont une partie de ceux-ci ont été mandatés ou élus par leurs pairs pour les représenter dans des organes de décision de leur faculté ou de leur section.

Les « bureaux des étudiants » n'ont pas de vocation folklorique. Ils doivent avoir pour but la représentation des étudiants, leur information et la mise à disposition de services spécifiques à leur intention.

L'ABE se réunit en assemblée réunissant tous les bureaux membres. Ceux-ci sont représentés par leur président ou un membre du bureau restreint ou comité. Eux seuls seront disposés, au sein de l'association, de parler au nom de leur bureau. Chaque bureau a la possibilité d'inviter une ou plusieurs personnes aux réunions si leur présence est nécessaire à la session en question.

Lors de l'assemblée, les décisions sont prises au vote dans un esprit de consensus et d'unanimité. Chaque bureau étudiant dispose d'une voix. Le vote se fait à la majorité simple des votes exprimés. Lorsqu'un vote débouche sur une égalité, c'est au président de départager.

L'assemblée est présidée par le président de l'ABE. Ses autres rôles sont la convocation des réunions, la préparation de l'ordre du jour et la désignation du secrétaire chargé du procès verbal de la réunion. Il assure également le rôle de porte-parole des positions décidées par l'assemblée. La fonction de président n'octroie pas de droit de vote, il le conserve néanmoins s'il représente également un bureau. Le président est élu par les bureaux étudiants pour un semestre (c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet et du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre). Celui-ci doit avoir fait partie d'un bureau restreint ou comité d'un bureau étudiant; néanmoins l'assemblée est habilitée à donner une dérogation à cette règle aux candidats qu'elle juge appropriés. Le président est responsable de la nomination des personnes nécessaires à la conduction des décisions prises par l'assemblée.

Chaque bureau étudiant veillera à participer activement à l'association. Un bureau n'ayant participé en aucune sorte à l'association pendant un semestre ou plus pourra, sur la demande d'un membre, en être écarté. Le bureau écarté pourra demander sa réhabilitation complète à tout moment.

## Fonctionnement

Certaines missions de l'ABE nécessitent des moyens financiers, ceux-ci ne peuvent venir des bureaux membres uniquement sur base volontaire. Ces moyens seront principalement recherchés dans les différents budgets de représentations étudiantes. Dans tous les cas, les mouvements d'argent depuis ou à destination des bureaux étudiants se feront toujours dans un esprit d'égalité et en connaissance des besoins.